



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DES GITES DU C. E. DU MESNIL D'ARGENCES.

Fait le 24 Janvier 2012.

Article 1 : Conclusion du contrat : la réservation devient effective lorsque les propriétaires ont encaissé le montant de l'acompte de 25% du prix total.

La réservation conclue entre les personnes nommées sur le contrat ne peut pas bénéficier à d'autres personnes sans l'accord préalable des propriétaires. Il est interdit de dépasser le nombre de personnes prévues pour l'hébergement, soit une personne par lit une place, deux personnes par lit deux places. Les éventuels enfants en plus doivent être cités sur le contrat, et hébergés dans nos dortoirs ou sous notre tente, avec règlement d'un supplément au tarif prévu.

Article 2 : Arrivée - départ : le locataire arrive sur les lieux le jour prévu, entre 17h et 20h. S'il doit arriver plus tard il en informe le propriétaire. Le départ doit être effectif à midi, ménage fait, vaisselle rangée, poubelles au local.

Article 3 : Durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 4 : Annulation par le locataire : l'acompte reste acquis par les propriétaires. Ceux-ci pourront demander le règlement du solde si l'annulation intervient moins de 15 jours avant la date prévue du séjour. Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis par les propriétaires. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 5 : Annulation par le propriétaire : il sera remboursé au locataire l'intégralité des sommes versées, sans pénalité.

Article 6 : Règlement du solde : le solde de la location est versé 15 jours avant l'arrivée dans les lieux, soit par virement bancaire, soit par chèque. Les éventuels suppléments : enfants sous tente ou au dortoir, ménage, pension chevaux, doivent être comptés dans ce solde, mais le règlement des cours d'équitation et des licences, sera fait sur place pendant le séjour, par chèque ou en espèces. Nous ne prenons pas les cartes bancaires.

Article 7 : Etat des lieux : un inventaire est soumis au locataire à son arrivée, il le vérifie et le signe le soir même. Le ménage avant départ doit être assuré par le locataire, sauf s'il a opté pour le supplément ménage : 60 €, à régler avec la totalité du séjour 15 jours avant l'arrivée.

Article 8 : Caution : à son arrivée le locataire remet un chèque de dépôt de garantie d'un montant de 400 €. Il lui sera renvoyé par courrier 8 jours après son départ, après vérification des lieux. En cas de litige, une facture des dégâts lui sera envoyée, et seulement après retour du montant à payer, la caution sera retournée.

Article 9 : Utilisation des lieux : le locataire devra assurer le caractère paisible de la location, conformément à la destination des lieux. Nous vous demandons de respecter votre entourage, en particulier la clientèle du Centre Equestre, essentiellement constituée d'enfants. Le mobilier et les éléments du gîte doivent être conservés en bon état. Les poubelles doivent être apportées par vos soins au local situé au bord de la route, près de l'entrée du Centre Equestre. Un grand parking est à votre disposition, les voitures n'ont pas accès à l'entrée des gîtes sauf occasionnellement à votre arrivée et à votre départ pour charger les bagages.

Article 10 : Animaux : les animaux ne sont pas acceptés, exceptés les chevaux ou poneys, qui peuvent être pris en pension dans nos écuries. Tarif : 100 € par semaine, logés-nourris.

Article 11 : Assurance : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat type villégiature pour ces différents risques. En cas de problèmes à résoudre, la caution pourra être retenue.

Pour la pratique de l'équitation, une assurance provisoire, proposée par la fédération pour une durée de 1 mois au prix de 8 €, est obligatoire et sera prise par nos soins, sauf si vous nous apportez votre licence à jour.

Date :

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :